

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRITICAL ELEMENTS LITHIUM OBTIENT SA PREMIÈRE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PRÉPARATION DU SITE À LA CONSTRUCTION DU PROJET ROSE LITHIUM-TANTALE

26 février 2025 - MONTRÉAL, QUÉBEC - Critical Elements Lithium Corporation (TSX-V : CRE) (US OTCQX : CRECF) (FSE : F12) (« **Critical Elements** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la réception de la première autorisation environnementale nécessaire pour la construction et la réalisation de son projet Rose lithium-tantale (« **Rose** » ou « **Projet** »), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec).

Cette autorisation environnementale est la prochaine étape essentielle de la préparation du site menant à la construction du Projet et autorise la Société à compléter les activités décrites ci-dessous :

- Décaper une zone d'entreposage d'équipements et matériaux (dans le secteur de la future fosse);
- Décaper et aménager une partie de la future halde à mort-terrain;
- Empilement de la matière organique et du mort-terrain sur la halde à mort-terrain; et
- Construire des infrastructures temporaires de gestion des eaux.

Selon les termes de l'autorisation environnementale reçue par la Société, les activités de préparation du site pour la zone humide doivent commencer dans les deux ans suivant la date de délivrance de l'autorisation. De plus, la Société prévoit être en mesure de débiter les activités soumises à cette autorisation une fois que toutes les conditions mentionnées dans les approbations fédérale et provinciale du Projet auront été remplies (voir les communiqués de presse du 11 août 2021, du 2 novembre 2022 et du 14 août 2024 pour plus d'informations relatives à ces approbations du Projet), que le financement de Projet nécessaire aura été obtenu et qu'une décision finale d'investissement aura été prise.

Yves Perron, vice-président ingénierie, construction et opération a déclaré : « *La nouvelle d'aujourd'hui représente l'une des étapes importantes pour permettre de débiter la construction à notre site Rose lithium-tantale. À ce jour, nous pouvons dire que le processus de demande d'autorisation est bien débuté. Ces travaux seront réalisés dans le respect des normes environnementales en vigueur, garantissant ainsi une gestion responsable et durable du site Rose lithium-tantale.* »

Personne Qualifiée

Yves Perron, Ing, est la personne qualifiée qui a révisé et approuvé le contenu technique de ce communiqué de presse au nom de la Société.

À PROPOS DE CRITICAL ELEMENTS LITHIUM CORPORATION

Critical Elements aspire à devenir un fournisseur responsable de lithium aux industries florissantes des véhicules électriques et des systèmes de stockage d'énergie. À cette fin, Critical Elements fait progresser le projet de lithium de haute pureté Rose lithium-tantale situé au Québec et détenu en propriété exclusive par la Société. Rose est le premier projet de lithium de la Société à être avancé dans un portefeuille de terrains de plus de 1 050 km². Le 29 août 2023, la Société a annoncé les résultats d'une nouvelle étude de faisabilité sur Rose pour la production de concentré de spodumène. Le taux de rendement interne après impôts du Projet est estimé à 65,7 %, avec une valeur actualisée nette après impôts estimée 2,2 milliards \$ US à un taux d'actualisation de 8 %. Du point de vue de la Société, le Québec est stratégiquement bien

positionné pour les marchés des États-Unis et de l'UE et dispose d'excellentes infrastructures, notamment un réseau électrique à faible coût et à faible émission de carbone contenant 94 % d'hydroélectricité. Le Projet a reçu l'approbation du ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique sur la recommandation du Comité d'évaluation conjoint, composé de représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et du gouvernement de la Nation Crie, a reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et le bail minier du projet délivré par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec en vertu de la *Loi sur les mines* (Québec).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Chef de la direction
819-354-5146
jslavallee@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est décrit dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévu », « anticipe », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « prévu », « ciblé », ou « croit », ou des variantes de ces mots et phrases ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « pourraient », ou « seraient », « se produisent » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans les présentes comprennent, sans s'y limiter les déclarations relatives aux attentes concernant les activités au niveau du projet Rose, notamment (i) l'achèvement du processus de délivrance des permis et autorisations, et l'achèvement des travaux y afférents (ii) l'obtention d'un partenariat stratégique et d'un financement de Projet menant à une décision finale d'investissement et (iii) concernant le calendrier de mise en service du projet Rose, les attentes concernant la création de valeur potentielle à partir des activités d'exploration en cours et futures sur les projets de la Société, et le plan d'affaires en cours de la Société. Ces informations et déclarations prospectives reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment que les conditions économiques et commerciales générales ne changeront pas de manière significative, que les fondamentaux de la demande de lithium/spodumène et la croissance et la capacité du marché de l'EV resteront solides, que le financement du Projet sera disponible à des conditions raisonnables, et que les autorisations gouvernementales et autres requises pour mener à bien le développement et la mise en œuvre du projet de la société seront disponibles dans des délais raisonnables.

Bien que Critical Elements ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Les facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats attendus décrits dans les informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : un flux de trésorerie opérationnel négatif et la dépendance à l'égard du financement par des tiers, l'incertitude d'un financement supplémentaire, la dépendance à l'égard de la direction clé et d'autres membres du personnel, des ralentissements potentiels (i) des conditions économiques générales, (ii) de la demande de lithium/spodumène et (iii) de la croissance, de la capacité et de la demande du marché de l'EV, des résultats réels des activités d'exploration différents des prévisions, des changements dans les programmes d'exploration sur la base de leurs résultats, les risques généralement associés à l'industrie de l'exploration minière, les risques environnementaux, les changements dans les lois et les règlements, les relations avec les communautés et les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou autres, ainsi que les facteurs de risque décrits dans le rapport de gestion de la Société pour son dernier trimestre clos le 30 novembre 2024 et dans d'autres documents d'information disponibles sous le profil SEDAR+ de la société (www.sedarplus.ca).

Les informations prospectives contenues dans le présent document sont données à la date du présent communiqué de presse. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus dans les informations prospectives ou sous-entendus par les informations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui font que les résultats ne sont pas ceux anticipés, estimés ou prévus. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations ou informations prospectives. La Société n'est pas tenue de mettre à jour ou de publier à nouveau les informations prospectives à la suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements, sauf si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur l'exigent.